



Procédure rétractation devis

Par **Anthon_eb**, le **10/07/2008** à **11:51**

Bonjour,rnrnJ'ai récemment envoyé par recommandé avec AR une demande de rétractation pour un contrat signé pour des fenêtres. (envoi du CR réalisé dans les 7 jours)rnrnMa question est simple, comment être sûr que l'annulation a bien été prise en compte?rnrnDois-je recevoir un courrier officiel ou est-ce qu'une confirmation écrite de l'un des vendeurs peut être suffisante?rnrnMerci pour votre aide! rnCordialement,